

Aujourd'hui dix six floréal l'an premier de la republique française  
 à deux heures après midi pardevant moi Jacques Francois Joseph  
 lefebvre officier public de la commune de Roissy en la Seine  
 en la maison commune d'une part Pierre Joseph Vaillat âgé de  
 vingt sept ans natif de Marseille le egalite domicilié à Saint  
 Omer infirmier dans le hospital militaire de la commune  
 de Roissy en la Seine et de Marie Françoise Rissier âgée de soixante  
 deux huit ans, d'autre part Marie Elisabeth Josephine hilmoine  
 âgée de dix neuf ans et demie fille de Jean Jacques Cabaret  
 veuf âgé de cinquante quatre ans et de Marie Corol au  
 poulain âgée de quarante neuf ans domiciliés tous à Roissy en  
 la Seine lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de Jean Jacques  
 hilmoine pere de la mariée qui a eu sept ans de mariage  
 Jean Francois Stevain âgé de vingt quatre ans, de Marie Françoise  
 mariée domiciliée à Roissy en la Seine de Louis Vaillat âgé de vingt  
 six ans, Joseph Leroux âgé de trente sept ans tous deux  
 infirmiers à Saint Omer et avait des parties moi officier  
 public après avoir fait lecture de l'acte de mariage et de  
 l'union de haute de naissance de mariage par tout qu'il est  
 et le sept juillet mil sept cent soixante sept du legitime  
 mariage de qui l'ait Vaillat et de Marie Françoise Rissier  
 de la date de naissance de la mariée qui est attesté qu'elle est  
 née le cinq novembre mil sept cent soixante quatre de  
 legitime mariage de Jean Jacques hilmoine et de Marie  
 Corol au poulain de haute de public et de ses propres  
 mariage dressé haut par moi le six floréal et affiché  
 au lieu où la porte de la commune en la commune de Roissy en  
 la Seine par le dit cabaret officier public de Saint Omer  
 après aussi que le susdit conjoints ont eu déclaré  
 sans de prendre mutuellement pour époux j'ai déclaré au

au lieu de l'acte que Pierre Joseph Vaillat et Marie  
 Elisabeth Josephine hilmoine ont eu mariage  
 j'en ai dressé le présent acte que les témoins ont signé  
 par tiers ayant déclaré au service en  
 fait en la maison commune de Roissy en la Seine  
 que dessus  
 Jean Jacques hilmoine J. J. Stevain officier public  
 Jean Francois Stevain Joseph Leroux Denis Vaillat

procuration

le neuf floreal an 2, à l'heure de midi, pierre joseph vaillant âgé de vingt sept ans natif de neuville l'egalité domicilié à st omer fils de feu guislain et de marie francoise vichery âgée de soixante dix huit ans et marie elisabeth josephe hilmoine âgée de vingt ans fille de jean jacques cabaretier âgé de cinquante quatre ans et de marie caroline poulain âgée de quarante neuf ans

Aujourd'hui onze floréal l'an second de la republique française à deux heures après midi pardevant moi jacques françois joseph lefevre officier public de la commune de wizernes sont comparus en la maison commune d'une part pierre joseph vaillant âgé de vingt sept ans natif de neuville l'Egalité domicilié à Saint omer infirmier dans l'hospital militaire de la montagne fils de feu guislain et de marie francoise visseri agée de soixante dix huit ans, d'autre part marie elisabeth josephe hilmoine âgée de dix neuf ans et demie fille de jean jacques cabaretier à wizernes âgé de cinquante quatre ans et de marie caroline poulain agée de quarante neuf ans domiciliés tous à Wizernes lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de jean jacques hilmoine père de la mariante qui a consenti à ce mariage jean françois sterain âgé de vingt quatre ans, demie frere à la mariante domicilié à wizernes, denis souillart âgé de vingt six ans, joseph leroux âgé de trente sept ans tous deux infirmiers à Saint omer et amis des parties, moi officier public après avoir fait lecture en présence des parties et des témoins de l'acte de naissance du mariant portant qu'il est né le sept juillet mil sept cent soixante sept du légitime mariage de guislain vaillant et de marie françoise vissery de l'acte de naissance de la mariante qui constate qu'elle est née le cinq novembre mil sept cent soixante quatorze du légitime mariage de jean jacques hilmoine et de marie caroline poulain de l'acte de publication des promesses de mariage dressé tant par moi le neuf floréal et affiché le meme jour à la porte de la maison commune de wizernes que par le citoien cabaret officier public de saint omer après aussi que les susdits comparans ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux j'ai déclaré au au nom de la loi que pierre joseph vaillant et marie elisabeth josephe hilmoine sont unis en mariage et j'en ai dressé le présent acte que les témoins ont signé les parties ayant déclaré ne savoir écrire fait en la maison commune de wizernes jour mois et an que dessus .

*jean jacque hilmoine*

*j : f : j : lefevre officier  
public*

*jean francois sterain joseph Leroux Denis Souillart*